

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE

**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JUILLET 2020**

**Personnes présentes : Adrien CHAPON, Edith GLARDON, Christian FOULC,
Nathalie PICHON, Philippe BOULZE, Jean Pierre MARCA, Frédéric
SILVAIN,**

Tristan BREEM, Bastien ROQUIER et Muriel ROUDIL.

Une personne excusée ayant donné un pouvoir : Pristina SEGUIER

Secrétaire de séance : Muriel ROUDIL

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- 1 - Élections du délégué du conseil municipal et des suppléants (1 délégué et 3 suppléants) pour les Élections Sénatoriales,
- 2 - Élection des représentants du conseil municipal au Conseil d'Agglomération d'Alès,
- 3 – Délégation de signature au 1^{er} adjoint,
- 4 - Désignation des membres de la liste des personnes appelées à siéger en Commission Communale des Impôts Directs (CCID),
- 5 - Vote des comptes administratifs 2019,
- 6 - Vote du budget primitif 2020,
- 7 - En cas de reprise d'activité, validation de la fiche de poste de l'employé communal (adjoint technique territorial), avec régularisation de l'échelonnement indiciaire,
- 8 - Signature de la convention avec le site du Pont du Gard

Questions diverses :

Demande de Monsieur le Préfet : Interdiction de baignade hors sites sous

surveillance ARS (Agence Régionale de Santé)

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h25.

DELIBERATIONS :

1) Élections Sénatoriales - Élections d'un délégué du conseil municipal et des suppléants (1 délégué et 3 suppléants)

Les Élections Sénatoriales se déroulent le Dimanche 27 septembre 2020, permettant le renouvellement de 172 sénateurs. Ces derniers sont élus au suffrage universel indirect. Le collège électoral est constitué, entre autres de délégués des conseils municipaux. Les modalités de désignation des délégués varient selon le seuil de population de la commune. Pour la commune de Saint Paul la Coste le nombre est fixé à 1 délégué et 3 suppléants.

Un seul candidat à l'élection de Délégué du conseil municipal : Adrien CHAPON

Trois personnes se proposent pour les postes de suppléants :

1^{er} suppléant : Edith GLARDON

2^{ème} suppléant : Christian FOULC

3^{ème} suppléant : Nathalie PICHON.

Les élections des délégués et celle des suppléants se sont déroulées séparément et à bulletin secret sous la responsabilité de 4 élus (Jean-Pierre MARCA, Edith GLARDON, Tristan BREEM et Pristina SEGUIER représentée par Muriel ROUDIL). 11 personnes participent au vote.

A l'issue des votes :

Adrien CHAPON est élu **délégué** du conseil municipal pour les élections Sénatoriales à l'unanimité.

Edith GLARDON est élue **1^{er} suppléant** à la majorité des voix (10 voix pour et un vote nul)

Christian FOULC est élu **2^{ème} suppléant** à la majorité des voix (10 voix pour et un vote nul)

Nathalie PICHON est élue **3^{ème} suppléant** à la majorité des voix (10 voix pour et un vote nul)

2) Élection des représentants du conseil municipal au Conseil d'Agglomération d'Alès

Il est nécessaire d'élire un titulaire et un suppléant afin de représenter notre commune au Conseil d'Agglomération d'Alès.

Deux personnes se proposent pour ces postes :

Adrien CHAPON en tant que **titulaire** et **Christian FOULC** en tant que **suppléant**.

Le Conseil municipal les a élus en tant que tels à l'unanimité.

3) Délégation de signature au 1er adjoint

Monsieur le Maire expose qu'il est fortement recommandé voire même nécessaire d'attribuer une délégation de signature au 1^{er} adjoint.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4) Désignation des membres de la liste des personnes appelées à siéger en Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La Direction Départementale des Finances Publiques demande à la municipalité de transmettre une liste de personnes (inscrites sur les listes électorales) susceptibles de siéger en Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Monsieur le Maire demande la création d'un groupe de travail qui sera mandaté pour valider de façon définitive la liste présentée en conseil municipal.

Ce groupe de travail se réunit le 25 juillet 2020.

Y participeront :

- Bastien ROQUIER
- Nathalie PICHON
- Muriel ROUDIL
- Frédéric SILVAIN
- Christian FOULC
- Pristina SEGUIER
- Philippe BOULZE

Tous acceptent ce pouvoir et feront les adaptations nécessaires à la cohérence entre les membres de cette commission communale (CCID) et la réalité géographique et sociale de la commune.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

5) Vote des comptes administratifs 2019

Le compte administratif du budget principal (section investissement et section fonctionnement) ainsi que celui du budget annexe de l'eau (section investissement et section de fonctionnement) ont été étudiés et adoptés par un vote à l'unanimité.

6) Vote du budget primitif 2020

Le compte administratif 2019 n'ayant été voté que ce jour, l'outil informatique ne pouvait considérer que les reports établis à la fin de l'exercice 2018 et non ceux de la fin 2019.

Le budget présenté lors du conseil municipal est donc fondé sur des reports estimés manuellement.

Le budget primitif 2020 devra être validé dans le système informatique sur la base des reports établis à la clôture de l'exercice 2019 suite au vote de ce jour du compte administratif 2019.

Le budget primitif 2020 du budget principal (dépenses et recettes des 2 sections, investissement et fonctionnement) est voté à l'unanimité.

Pour rappel, en raison du transfert de la compétence de la gestion de l'eau à l'agglomération d'Alès, il n'y a plus de budget annexe M49.

7) En cas de reprise d'activité de l'agent communal (adjoint technique territorial), validation de sa nouvelle fiche de poste avec régularisation de son échelonnement indiciaire oublié en 2018 ainsi que des deux reclassements indiciaires de janvier 2019 et 2020

Ces deux points ont été adoptés à la majorité des voix (10 pour et 1 abstention)

Une rencontre est prévue le 15 juillet à 8h entre M Adrien CHAPON, Mme Edith GLARDON et Mme Brigitte MONIER du Centre De Gestion (référénte handicap) pour discuter d'une reprise en temps partiel thérapeutique.

8) Signature d'une convention avec le site du Pont du Gard

Pour permettre aux habitants de Saint Paul de bénéficier gratuitement du stationnement dans les parkings du site du Pont du Gard, il est nécessaire de signer une convention.

La signature de cette convention a été votée à l'unanimité.

DIVERS :

Demande de Monsieur le Préfet du Gard : Prendre un arrêté municipal d'interdiction de baignade hors site sous surveillance de l'Agence Régionale de santé (ARS)

Monsieur le Maire ne souhaite pas, pour l'instant signer cette interdiction de baignade hors site sous surveillance de l'ARS.

Les membres du conseil municipal soutiennent cette décision et l'approuvent à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h22

Pour nous, Mairie de la commune de Saint Paul la Coste

Pour être affiché le 17/07/2020 à la porte de la Mairie conformément à l'article L.2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

A Saint Paul la Coste le 15/07/2020.